PETR Cœur des Hauts-de-France

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PETR CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

Mercredi 23 octobre 2019

Sommaire

RECETTES DU PETR	**3**
RAPPEL / COMPTE ADMINISTRATIF N-1	**3**
ORIENTATIONS – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES 2019 . Administration Générale . Actions	 **4** **6**
CONCLUSION	**12**
BUDGET ANNEXE ADS	**13**
BUDGET ANNEXE PROMOTION DU TOURISME	**13**
BUDGET ANNEXE FISAC	**16**
DEBAT	**17**
ANNEXE . Structure des effectifs . Durée du travail . Evolution prévisionnelle des effectifs . Dépenses de personnel	**18**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2020

COMITE SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2019

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :

Au Budget Primitif 2019, pour assurer le fonctionnement du PETR, la participation des EPCI est restée stable à **6,23 € / hab.** soit **426 515 €** (sur la durée du mandat 2014-2020, une augmentation de 1,5 € / hab. a été votée en 2018). Outre les contributions des 3 Communautés de communes, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, Région, Département...).

Les opérations réelles prévoyaient un financement des dépenses à hauteur de :

- 45 % par les partenaires (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental, MSA, budget annexe...)
- 39 % par les contributions des Communautés de communes
- 1 % par le FCTVA
- 15 % par le fonds de réserve

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal) :

Le Compte administratif 2018 adopté en juin 2019 laisse apparaitre, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de + 258 134 € en fonctionnement.
- un excédent de + 19 368 € en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **277 502 €.**

ORIENTATIONS 2020 – Evolutions prévisionnelles

1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE

1.1 MASSE SALARIALE :

Après plusieurs recrutements en 2016 et 2017 liés à la structuration du service économique ainsi qu'à la démarche de labellisation *Pays d'art et d'histoire*, les années 2018 et 2019 ont vu une stabilisation des effectifs. A la lecture des projets identifiés depuis plusieurs mois, et pour lesquels parfois des délibérations ont déjà été prises, plusieurs recrutements sont envisagés, toujours dans un esprit de mutualisation :

- Un(e) coordinateur(trice) lecture publique (Mission/CDD de 3 ans) pour faire suite à l'étude du cabinet ABCD (recrutement au 1ier trimestre). Un soutien financier de la DRAC est attendu sur 3 ans à hauteur de 21 000 €/an environ ;

- Un(e) coordinateur(trice) Santé (Mission/CDD de 3 ans à mi-temps) dès la phase 2 de l'élaboration du Contrat Local de Santé (recrutement au 2ième trimestre). Un soutien financier de l'ARS est attendu sur 3 ans à hauteur de 7 500 €/an environ ;

- Une chargée de mission PCAET, déjà au sein de la collectivité, à hauteur de 20% d'un ETP (le reste du poste est consacré à l'ADS), qui évoluera en un temps plein à partir de 2021 (adoption des 3 PCAET) afin de développer et suivre les projets pour le compte des 3 EPCI.

Dans un souci d'équité, le poste de chargé de mission Habitat – Urbanisme, dont une large partie des missions sera dévolue au suivi des PLUI et OPAH, sera financé à 80% par les EPCI concernés.

Cette ingénierie, nécessaire à nos territoires ruraux, traduit une volonté de mutualisation et d'équité pour chaque collectivité.

Comme chaque année, il sera recherché un soutien auprès de nos partenaires : l'Europe (FEADER via LEADER), l'Etat (FNADT, FSIL), la Région, le Département, la MSA....

A la lecture des évolutions envisagées en 2020, il parait pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

	2019	2020	2021	2022
Chapitre 012 *(brut+charges+assurance du personnel+CNAS+médecine)*	450 000 €	519 542 €	566 791 €	569 625 €
EUROPE	75 600 €	69 929 €	51 649 €	32 864 €
Etat	6 200 €	34 747 €	56 031 €	56 311 €
Région	51 100 €	52 807 €	52 921 €	53 036 €
EPCI / Urba	0 €	33 461 €	33 628 €	33 796 €
	132 900 €	190 944 €	194 229 €	176 007 €
Reste à Charge	317 100 €	328 598 €	372 562 €	393 618 €
% de reste à charge	*70%*	*63%*	*66%*	*69%*

1.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :

Dans le respect de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques, il est demandé, à l'occasion du DOB, de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Au budget 2019, les charges réelles de fonctionnement s'élevaient à 971 173 € dont 551 670 € dédiés à l'Administration Générale. Le reste des dépenses de fonctionnement concernait les actions portées par le PETR (la plupart des actions ne concerne que des dépenses de fonctionnement).

Au stade du DOB 2020, il est envisagé d'inscrire en opérations réelles environ 960 000 € dont 612 000 € pour l'Administration générale (ingénierie et autres dépenses de gestion courante). La gestion rigoureuse du PETR permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale. Ainsi, les charges de fonctionnement seraient de 90 000 € hors dépenses liées aux salaires. L'augmentation des dépenses d'ingénierie explique les dépenses plus élevées d'administration générale (recrutement pour la lecture publique et le contrat local de santé, davantage de supplément familial de traitement, évolution de carrière des agents).

Les investissements s'élèveront à environ **7 350 €.**

Nous devrions obtenir environ **1 900 €** de FCTVA sur les investissements n-2.

2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS

2.1 ATTRACTIVITE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME :

A. Le soutien à l'économie de proximité :

La structuration de l'Economie Sociale et Solidaire :

Le développement de ce secteur d'activité aux besoins et aux perspectives de création d'emplois importants se traduisait depuis 2017 par l'accompagnement des porteurs de projets (+/- 10 par an). Néanmoins, certains abandonnaient en court de route, d'autres volaient de leurs propres ailes, le travail d'accompagnement du PETR étant ainsi difficilement quantifiable.

Sans mettre un terme à l'accueil des porteurs de projets, il a été décidé de réorienter les missions et de se concentrer sur 2 thématiques, l'alimentation de proximité et la mobilité.

Sur ce second item, la volonté est d'être en capacité d'offrir à horizon de 2 ans une gamme complète de moyens de déplacements pour les plus fragiles : scooters et autos en location, taxis solidaires. Dans un second temps, l'offre pourra s'élargir à tous les publics, pour une réponse plus globale et plus durable – en lien avec les exigences du PCAET : autopartage à la sortie des gares, location de véhicules électriques,....

Les actions de communication et de sensibilisation seront renouvelées (**1 000 €**).

L'accompagnement des commerçants et artisans :

En 2018, le PETR a engagé pour le compte des Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie une étude pré-opérationnelle FISAC dans le but de candidater à l'appel à projet de janvier 2019.

Actuellement, le territoire est en attente de la réponse de l'Etat quant à l'éligibilité de son dossier. Un budget annexe sera dévolu à cette action si la candidature est retenue.

En dehors de cette politique liée au commerce de proximité intégrée au sein du FISAC, une exception demeure avec le soutien au salon de l'artisanat et du commerce (SARCOM) qui a lieu chaque année en alternance à Chaulnes et Rosières-en-Santerre. Cette manifestation rencontre un vrai succès depuis 20 ans, mobilisant 90 exposants et recevant 10 000 visiteurs. Des crédits sont réservés à hauteur de **2 000 €** spécifiquement pour ce salon et de **200 €** pour des réceptions diverses après des réunions liées au commerce.

B. La diversification touristique :

La réalisation d'un guide du *Routard* Santerre Haute-Somme :

En 2018, le PETR a répondu avec succès à l'Appel à Manifestation d'Intérêts relatif à l'élaboration d'un Guide du *Routard* « Pays ». Ce projet offre l'opportunité, à la fois de réaliser un outil de promotion de qualité en s'appuyant sur l'expertise et la notoriété du *Routard*, mais aussi de fédérer tous les acteurs du tourisme autour d'une nouvelle dynamique commune.

5 000 exemplaires seront destinés à une distribution multi-réseaux Hachette Livre (librairies, FNAC, Maisons de la presse,...) et 15 000 achetés (57 286 € TTC) par le PETR qui en fonction de la stratégie définie les vendra ou les offrira aux partenaires touristiques du territoire. L'ouvrage est en cours d'écriture, sa diffusion étant prévue en mai 2020.

Au titre de l'année 2020, il est proposé d'inscrire **24 000 €** pour l'achat des guides, à savoir le reste à charge une fois les espaces publicitaires vendus (Office de tourisme, Historial, Somme tourisme, partenaires privés). En 2021, 2022 et 2023, le PETR vendra des guides, sources de recettes.

Par ailleurs, un partenariat a été construit avec l'Education nationale afin de faire travailler des classes du primaire sur le tourisme (histoire et géographie locales, comment écrire un ouvrage, choisir une photo, faire une interview) en leur faisant réaliser un mini *Routard*. **1 000 €** sont nécessaires pour l'achat d'appareils photos jetables et pour l'impression des documents réalisés.

Enfin, une soirée de lancement du guide sera organisée en mai, en présence d'Hachette, des professionnels du tourisme et des classes ayant participé à la démarche pédagogique (**1 500** € en frais de location, communication et réception).

Le dispositif LEADER GAL 2014-2020 :

La seconde génération du LEADER GAL autour de la stratégie « *Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous* » rencontre un très vif succès puisque 26 projets ont été accompagnés en 4 ans représentant 1,1 M€ soit 68% de crédits consommés (une rallonge budgétaire de 320 000 € sera accordée).

Une évaluation des GAL picards est réalisée par un bureau d'études. Par ailleurs, comme chaque année, des actions d'animation et de communication seront engagées. La totalité du budget s'élève pour le fonctionnement à **17 335 €** en dépenses et **11 793 €** en recettes ; et pour l'investissement à **1 500 €** de dépenses et **1 000 €** de recettes.

L'entretien des chemins de randonnées :

Depuis 2010, le Pays Santerre Haute-Somme a maillé le territoire de chemins de randonnées pédestres puis cyclistes. Les balisages (totems, poteaux,...) peuvent nécessiter un remplacement au fil des années, suite à des détériorations ou des vols. Il est proposé d'inscrire **1 000 €** en dépenses d'investissement à la charge du PETR propriétaire de ces équipements.

2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / MOBILITE / CADRE DE VIE :

A. Habitat – Urbanisme : un soutien en ingénierie :

En 2019, le PETR a accompagné en ingénierie les Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie dans leur démarche visant au renouveau d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un bilan des précédents dispositifs ainsi qu'une étude pré-opérationnelle ont été réalisés. Il en ressort des enjeux prioritaires : pour l'ANAH, la lutte contre la précarité énergétique, la sortie d'indignité des logements, l'adaptation des logements à l'âge ou au handicap. Pour les EPCI : la sortie de vacance, la valorisation des projets d'économie d'énergie. Dans les mois qui viennent il s'agira de conclure le conventionnement OPAH-RR entre les collectivités et l'Etat, de lancer l'appel d'offres afin de recruter le cabinet maître d'œuvre, et de suivre avec des indicateurs pertinents l'avancée des dossiers par rapport aux objectifs.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'économie, le chargé de mission suivra l'élaboration de certains PLUI. Ainsi, dans un souci d'équité, le poste sera financé à 80% par les collectivités. Ces prestations pourront être retracées au sein du budget annexe ADS.

B. La mobilité – la structuration d'une offre complète et l'action « cyclos » :

La mobilité constitue une faiblesse majeure en milieu rural. Différents acteurs se sont mobilisés afin de créer une plateforme, guichet unique dont les objectifs sont de diagnostiquer les freins des publics et de leurs offrir une gamme complète de moyens de locomotion.

Cette réflexion et surtout les réponses opérationnelles (location de voitures issues du Garage solidaire de Ham, covoiturage, autopartage, location de vélos électriques à la sortie des gares de Ham, Nesle, Chaulnes, Rosières-en-Santerre) à apporter vont avancer grâce au travail effectué au titre de l'Economie Sociale et Solidaire. Néanmoins, avant 2021 et la construction d'une offre globale, il convient de :

Renforcer l'offre scooters du PETR :

Dans le cadre d'un stage, d'une formation ou du retour à l'emploi, le PETR met à disposition de bénéficiaires de moins de 25 ans, de personnes inscrites au RSA ou à Pôle emploi, un parc de 16 cyclomoteurs afin de répondre aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire.

Cette action se décompose comme suit : d'une part, les dépenses afférentes à l'entretien ou l'assurance des cyclos et, d'autre part, les recettes issues de la location (4 250 €) et les subventions de nos partenaires : Conseil Départemental (3 200 €) ; MSA (1 700 €) ; le reste à charge pour le PETR s'élève à 4 450 €, pour un total de dépenses de **13 600** €.

Par ailleurs, le nombre de cyclos diminuant chaque année, il est proposé d'acheter 3 nouveaux scooters pour un montant total de **6 000 €.** Une recette liée au mécénat sera recherchée à hauteur de 50% de la dépense soit **3 000 €**.

C. Le cadre de vie – la valorisation de nos paysages :

L'élaboration du Plan de paysage :

L'année 2019 a permis la réalisation de la phase 1, de diagnostic concerté : travail sur le terrain, concertation avec les habitants dans 17 communes, analyse des données récoltées et retour auprès des élus (COPIL) et des personnes ressources.

Désormais les phases 2 et 3 sont enclenchées. Au sein de 10 ateliers (à raison de 1 atelier / mois) dont les thématiques sont les suivantes (entrées de villages, centres bourgs, cimetières civils et militaires, patrimoine industriel, zones naturelles, agriculture, ruralité, canal, chemin de fer et autoroute, voies cyclables), il s'agira de définir les objectifs puis un programme d'actions.

Pour rappel, ce plan de paysage qui sera adopté au 4ième trimestre 2020, a pour finalité d'enrichir les PLUI, de construire un discours autour des aménagements paysagers liés au canal Seine-Nord Europe et de muscler la candidature Pays d'art et d'histoire.

Afin de mener à bien cette démarche, il est proposé **49 900 €** en dépenses (dont 41 100 € pour le bureau d'études). Les recettes proviennent du LEADER GAL (**23 520 €**), et de l'Etat (50% du montant de l'appel à projet à l'adoption du plan, soit **15 000 €).**

Le fleurissement :

Le concours Villes, Villages et Maisons Fleuris est assuré par le PETR depuis 1992. Cette démarche, qui contribue à la mise en valeur de nos paysages et à l'attractivité du territoire, a connu un certain désintérêt ces dernières années.

C'est pourquoi en 2018 le PETR a souhaité remobiliser l'ensemble des acteurs avec un projet triennal « d'amélioration de l'attrait du territoire par la préparation des communes au label ». Ce projet se traduit par des actions de sensibilisation et de formation, de visites des communes, d'évaluation et de remise des prix.

Pour l'ensemble de ce projet, **10 230 €** sont inscrits en dépenses, **7 866 €** (LEADER GAL) en recettes.

D. L'environnement – l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial mutualisé :

Depuis 2018, le PETR conduit de façon mutualisée l'élaboration des PCAET des 3 EPCI (ceux-ci ont gardé la compétence). L'année 2019 a été marquée par la fin du volet relatif à l'Etude de Planification Energétique (EPE). Différents scénarii (tant en matière d'économies d'énergies que de production d'énergies renouvelables) ont été présentés afin de répondre aux objectifs de *la loi relative à la transition énergétique* de 2015 et au *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires* de la Région Hauts-de-France.

Parallèlement, le volet hors énergie (émissions de polluants et de Gaz à Effet de Serre, vulnérabilité du territoire et adaptation au changement climatique) et l'Etude Environnementale Stratégique font l'objet d'un travail par le cabinet AUDDICE depuis juillet. Les phases « Etat des lieux, diagnostic et analyse des enjeux » (incluant également les données de l'EPE) ainsi que « Définition de la stratégie territoriale » se terminent en 2019.

L'année 2020 se traduira par les phases « d'élaboration du programme d'actions » (9 mois) et « dispositif de suivi et d'évaluation » (7 mois), cette dernière étant principalement le fruit de délais de consultation des institutions, de l'Etat, du public. Ainsi, les PCAET devraient être adoptés définitivement en avril 2021.

Au-delà de l'élaboration de ces documents stratégiques, le PETR se veut dès maintenant facilitateur et accompagnateur dans les projets : étude relative à un réseau de chaleur en lien avec la requalification de la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre, réunion d'information de tous les agriculteurs et maires du périmètre du PETR sur les enjeux et potentialités liés à la méthanisation, sensibilisation des entreprises de transport et de logistique à la création d'une station de Gaz Naturel pour Véhicule,.....

Pour mener à bien ces actions, il est inscrit en dépenses **27 700 €**, dont 19 500 € pour le cabinet qui nous accompagne.

E. La santé :

Les indicateurs sanitaires du Santerre Haute-Somme laissent apparaitre de très grandes fragilités : taux d'addiction, mortalité prématurée,...qui sont à mettre en corrélation avec les indicateurs sociaux-économiques du territoire : taux de chômage élevé, niveaux de formation et de revenus faibles. Parallèlement, l'offre de soin est considérée comme déficitaire (taux de médecins, accès aux 1er secours, actions de prévention et de sensibilisation).

Ces dernières années, avec l'ARS, les élus locaux ont essentiellement travaillé sur l'accès aux soins (créations de Maisons de santé), qui est un enjeu majeur dans les territoires ruraux particulièrement touchés par la désertification médicale qui conduit à la fois à un éloignement physique des professionnels et des structures de soins, ainsi qu'à des délais d'attente très longs.

Aujourd'hui, le PETR souhaite aller plus loin, par des actions de prévention et de sensibilisation auprès des populations les plus fragiles. Alors que l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France a validé son Projet Régional de Santé, il parait pertinent de décliner celui-ci à l'échelle des bassins de vie en fonction de leurs caractéristiques respectives.

Le Contrat Local de Santé offre ainsi la possibilité d'une dynamique territoriale en la matière dont les objectifs seront d'une part, de réduire les inégalités sociales et territoriales et, d'autre part, de mettre en œuvre des solutions pour une meilleure santé pour tous les habitants.

Il est un contrat partenarial dont l'élaboration se décline en 4 phases : un diagnostic territorial visant à identifier les besoins, celui-ci ayant été lancé en octobre ; une stratégie et des objectifs communs entre l'ARS, les collectivités, l'Etat et d'autres partenaires institutionnels (ex de publics : femmes enceintes, enfants et jeunes, personnes en situation de précarité ; ex de thématiques : prévention, santé environnementale, addictions,...) ; un programme d'actions

pluriannuel ; un suivi de la mise en œuvre, une évaluation des résultats (en termes qualitatif et quantitatif, faisabilité, résultats attendus) et des dispositifs existants.

Le calendrier de cette action est le suivant : après le diagnostic réalisé en 2019, fixation des grands axes de travail, élaboration de la charte et début de la coordination en février et mars 2020 ; travail technique avec les acteurs locaux (objectifs et actions) de mars à septembre 2020 ; signature du Contrat Local de Santé en octobre 2020 puis mise en route.

Ainsi, outre les crédits liés à l'ingénierie, il est proposé d'inscrire **2 000 €** pour les 1ières actions de coordination et de communication.

2.3. CULTURE :

Les actions culturelles au titre de l'année 2020 s'inscrivent dans le prolongement des objectifs fixés dans le Schéma culturel du Pays, à savoir :

- **Lecture publique – Réseau des bibliothèques** avec, d'une part, le recrutement d'un(e) coordinateur(trice) lecture publique en vue de structurer et professionnaliser le réseau et, d'autre part, le déploiement d'actions – les rencontres d'auteur du salon du livre de Péronne et celles proposées en lien étroit avec la bibliothèque départementale de la Somme (dépenses : **8 000 €** + le poste dédié à cette action que l'on retrouve en administration générale pour environ 35 000 €).

- **Un programme de spectacle tout public « les imaginaires »** – Spectacle / Résidence d'artiste / Actions de médiation (dépenses : **37 000 €).**

- **Education artistique et culturelle** avec le dispositif « Les Chemins artistiques » ainsi que des actions de préfiguration en vue d'une possible évolution dès 2021 (dépenses : **64 000 €**).

Dans sa globalité – y compris le budget de fonctionnement et de communication (**1 000 €**) -, cette proposition de budget culturel s'établit à **110 000 €.** Ce budget bénéficierait en recettes de **21 900 €** du FEADER via le LEADER GAL, de **34 202 €** de la DRAC, de **3 000 €** de la DDCS, de **22 500 €** du Département. La part fonds propres du PETR serait de **28 398 €**.

PATRIMOINE :

L'année 2020 se découpera en 3 grandes étapes pour le Pays d'art et d'histoire. Tout d'abord la finalisation de la candidature et son envoi au Ministère de la Culture pour un passage en conseil National au printemps 2020.

Puis une fois la labellisation validée en conseil, la signature de la convention qui lie notre territoire au Ministère pour les 10 prochaines années.

De là, découlera la troisième phase, la mise en œuvre du label par le recrutement de l'Animateur du Patrimoine et par le lancement d'une première programmation. Cette dernière pourrait mettre en avant des visites-guidées, des ateliers jeune public, des expositions et conférences.

Afin de mener à bien ces actions, il est proposé d'inscrire **13 850 €** en dépenses et **9 700 €** en recettes, provenant du LEADER GAL (**7 300 €**) et de la DRAC (**2 400 €**).

Conclusion :

Au vu des besoins de crédits relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, cette première simulation qui permet d'ouvrir le débat, nécessite des recettes supplémentaires pour un montant d'environ **108 391 €** (en forte baisse par rapport aux années précédentes). Pour mémoire, le fonds de réserve fin 2018 était de 277 502 € et le fonds de réserve projeté en fin d'année 2019 est estimé à **186 355 €.**

Néanmoins, comptablement, en prenant en compte les amortissements, le besoin 2020 lié à la section de fonctionnement (**152 435 €**) n'est pas couvert par le fonds de réserve projeté de cette même section **(112 766 €),** ce qui s'explique par l'amortissement du SCOT : virement chaque année de 60 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (amortissement des dépenses SCOT) et 20 000 € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement (amortissement des subventions). Le solde de 40 000 € représente ainsi la plus importante dépense de fonctionnement du PETR. Ainsi, on sanctuarise des crédits d'investissement pour un montant total à la fin des 10 années d'amortissement du SCOT de 400 000 € qui ne seront pas réutilisés, la collectivité au regard de ses compétences et missions n'investissant pas ou peu.

Pour répondre à cette difficile équation, lors de l'élaboration du Budget prévisionnel 2020, il s'agira de jouer à la fois sur plusieurs leviers énoncés ci-dessous :

- Faire des choix stratégiques et cohérents au regard du projet politique du PETR entre le développement, le maintien ou la suppression d'actions présentées ci-dessus ;

- Ponctionner une partie du fonds de réserve et dans le même temps arrêter d'amortir le SCOT. Dans ce cadre, un courrier co-signé des 3 Présidents d'EPCI a été adressé au Sous-Préfet afin qu'il saisisse les services Finances du pôle de Lyon afin de nous apporter une solution pour le 15 novembre ;

- Augmenter, dans un contexte financier contraint, les cotisations des EPCI d'un montant compris entre 0,6 et 1 € par habitant (recette globale comprise entre 40 000 et 67 000 €).

3/ BUDGET ANNEXE 1 ADS : INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Comme pour le budget principal, il est dorénavant nécessaire de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2019, le budget présentait 80 350 € de dépenses réelles de fonctionnement auxquelles avaient été ajoutés 1 400 € au budget supplémentaire. Au stade du DOB, il est envisagé d'inscrire **83 200 €** pour 2020.

Depuis le 1ier janvier 2018 et l'élargissement aux communes concernées des ex-Communautés de communes de Haute-Picardie, du Pays Neslois et du Santerre (51 communes), peu de modifications de périmètre ont eu lieu. En 2019, Chaulnes est sortie de l'instruction des Cua. Les dossiers des anciennes communes de Grécourt (fusion avec Hombleux) et Misery (fusion avec Marchélepot) sont désormais traités par le service du PETR tout comme ceux d'Heudicourt, doté désormais d'un PLU.

1,8 Equivalent Temps Plein (20% d'un poste étant consacré à l'élaboration du PCAET financé par le budget général) sont mobilisés pour instruire les dossiers.

A la lecture des recettes issues du nombre de documents instruits du 1ier janvier au 30 septembre 2019, il est conseillé de ne pas faire évoluer les tarifs.

Il est proposé d'inscrire pour l'ensemble du budget (investissement et opérations d'ordre compris), en dépenses, **87 400 €** équilibrés par les recettes liées aux prestations.

A ce budget s'ajouteront les recettes émanant des EPCI, relatives au financement partiel du poste de chargé de mission Urbanisme/Habitat, dont les dépenses seront retracées au travers d'opérations d'ordre.

4/ BUDGET ANNEXE 2 : PROMOTION DU TOURISME

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'EPIC Office de tourisme Haute-Somme bénéficie comme par le passé de financements des EPCI. Depuis 2019, et dans un souci de transparence, les dépenses et les recettes dédiées sont retracées dans ce budget annexe.

Pour mémoire, la stratégie de développement jusqu'en 2020 (échelle du mandat des EPCI) repose sur une diversification de l'offre et le développement du tourisme de nature, de nos patrimoines, des tourismes halieutique, économique, d'affaires et à plus long terme du canal Seine-Nord Europe.

Ces projets qui renforcent et diversifient l'offre du territoire n'ont de sens que si parallèlement sont menées des actions stratégiques afin :

- d'impulser la montée quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement,

- de valoriser les portes d'entrée de ce territoire de passage : château hébergeant l'Historial de la Grande Guerre, gare TGV, aire autoroutière d'Assevillers,

- de consolider une stratégie de promotion et de commercialisation de la Destination « Haute-Somme » tout en s'inscrivant dans les pas de la politique régionale déclinée au sein *d'Esprit Hauts-de-France* (vivre une expérience, se ressourcer, passer des moments authentiques,...) et en s'adaptant aux nouveaux modes de consommations et aux attentes des clients,

- de sensibiliser les professionnels à la qualité des équipements mais aussi à l'accueil (connaissance des nouvelles attentes, maitrise de l'anglais, sensibilisation au numérique,....).

Le soutien financier aux missions de l'Office de tourisme :

- **Mission Communication** : réalisation d'un agenda trimestriel des manifestations (saisons printemps, été, automne-hiver), d'une plaquette groupes, des documents nécessaires à la promotion autour de Sentiers en fêtes et des Journées Européennes du Patrimoine. Par ailleurs, une communication sera effectuée via le guide été et le hors-série Balades / patrimoine du Courrier picard, Un été en or du Journal de Ham et autres supports.

- **Mission Accueil :** valorisation des nouveaux locaux de l'Office de tourisme, et au-delà, présence « hors les murs », tant à Ham (via un support digital) que sur l'aire autoroutière Cœur des Hauts-de-France.

  A ce titre, l'espace de 40 m2 mis à disposition a vocation à être la porte d'entrée du territoire afin que les visiteurs puissent découvrir celui-ci de façon synthétique et pédagogique, autour de 3 axes clairement identifiés :

  - ✓ Le tourisme de mémoire, lié à la Grande Guerre : Historial à Péronne, circuit du souvenir qui relie les principaux sites ;

  - ✓ Le patrimoine bâti, reposant sur la Reconstruction, sur les entités les plus marquantes du territoires (friches, sucreries,) en lien avec la candidature au label Pays d'art et d'histoire ;

  - ✓ Le tourisme de nature et de pêche, autour de la véloroute Saint-Valéry-sur-Somme / Ham dans la Vallée de la Somme, les hardines, les étangs, les nombreux chemins de randonnées pédestres ou cyclos.

Les cibles visées sont les automobilistes de passage qu'il convient de sensibiliser en un temps très court (5 minutes) en leur transmettant des informations ludiques pour les convaincre de venir sur le territoire pour un séjour ou une visite en famille ou entre amis.

Les outils sont les suivants :

- ✓ A l'intérieur de l'espace dédié : film promotionnel, borne tactile contenant des informations pratiques, Knet, réalisation d'espaces muraux.

- ✓ A l'extérieur de l'espace, sur l'aire : vitrophanie, bâches « visuels du territoire » à chaque porte d'entrée du bâtiment principal, affiches sur l'aire Est.

- ✓ Sur la sortie autoroutière d'Athies, sur l'A29 : réalisation, fabrication et pose d'un totem signalétique.

- **Mission Commercialisation :** achat de bases de données de prospects, développement d'une boutique promouvant les produits et les savoirs faire locaux,...ventes de prestations des professionnels du territoire. Une réflexion devra être menée, notamment vers les Comités d'entreprises et les séniors.

- **Mission de conseil et de développement :** ingénierie aux collectivités locales et aux professionnels du tourisme en terme d'offre, d'outils (signalétique, numérique,....), d'animation de réseau (avec également l'ADRT et le CRT), réflexion avec le PETR quant à la promotion et la commercialisation du label et des visites guidées *Pays d'art et d'histoire,* ouverture et partenariat sur les territoires voisins.

  Les échanges avec les professionnels doivent se développer et se renouveler, à l'instar de la réunion organisée en juin 2019 dont les objectifs étaient de présenter les actions de l'Office, les outils de formation de *Somme tourisme* et d'écouter les attentes et demandes des restaurateurs et hébergeurs notamment.

Ces missions, qui correspondent « au cœur de métier » de l'Office de tourisme, devront se réaliser dans un souci de maîtrise des dépenses.

Pour ce faire, une recherche systématique de partenaires financiers devra être menée, notamment auprès du PETR gestionnaire du dispositif LEADER GAL, de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la PRADET liée à l'espace de dialogue Nord-Aisne / Est-Somme, de l'Etat via le Contrat de ruralité.

Par ailleurs, des mutualisations avec le PETR, l'Historial de la Grande Guerre ou tout autre partenaire (Office de tourisme voisin, ADRT, Région) devront être engagées.

Afin de permettre à l'Office de tourisme de mener à bien ses missions, il est proposé d'inscrire en dépenses, **284 196 €**, ce montant correspondant aux recettes liées à la cotisation des 3 Communautés de communes à hauteur de 4,15 €/habitant. Cette recette sera complétée par la taxe de séjour dont le montant des dépenses correspondra au montant des recettes puisqu'elles seront reversées en intégralité à l'Office de Tourisme.

5/ BUDGET ANNEXE 3 : FISAC ET REVITALISATION CENTRES BOURGS

L'attractivité des bourgs centres tient à leur cœur géographique et tout particulièrement à l'activité commerciale et à l'ambiance que l'on y trouve. Or, force est de constater que la crise économique, les nouvelles pratiques de consommation (e.commerce, méga zones commerciales) et le départ en retraite de gérants ont fait baisser le rideau à de nombreux commerces, dont les locaux sont souvent laissés à l'abandon.

Parce que l'artisanat et le commerce constituent le moteur de l'économie résidentielle, si important au développement local dans les communes dont l'appareil productif est faible, les Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie ont souhaité s'inscrire dans une démarche FISAC à l'instar de l'Est de la Somme.

Une étude pré-opérationnelle a été menée dont les objectifs étaient l'élaboration du diagnostic (contexte socio-démographique, offre commerciale, circuits alternatifs, offres des grandes surfaces,....) et le programme d'actions (accompagner les projets d'investissement, définir une stratégie de confortement des centralités, structurer une dynamique de réseau, promouvoir le dispositif).

Ainsi, en cas de réponse positive à l'appel à projet (réponse attendue en décembre), un(e) chargé(e) de mission FISAC sera recruté(e). Il (elle) travaillera également sur la Redynamisation centre bourg pour le périmètre des Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie. Il sensibilisera les professionnels – commerçants et artisans – aux dispositifs d'aides directes du FISAC et de la Région concernant : la modernisation des locaux d'activité et les équipements professionnels y compris véhicules de tournées, les outils numériques facilitant le développement d'une vente de service et de produits en ligne (site internet) ainsi que les équipements permettant la mise à disposition des produits sur des horaires élargis (distributeurs), la sécurisation et accessibilité à tous les publics, la rénovation des vitrines.

Le financement du poste sera assuré par la Région, l'Etat (FISAC), les EPCI concernés et certaines communes éligibles au dispositif Redynamisation centre bourg.

Les dépenses d'investissement, liées à l'environnement du poste de travail – mobilier, poste informatique et logiciel – d'un montant de **3 100 €** sont financés par les 2 EPCI.

Outre les dépenses liées à ingénierie et aux frais de gestion, il est proposé des dépenses pour un montant de **37 300 €,** réparties comme suit : aides directes aux entreprises **34 300 €** : accompagnement de la structuration commerciale **3 000 €.** Ces dernières s'équilibrent par des recettes de la Région (**8 000 €**), du FISAC (**27 200 €**) et de la Communauté de communes de la Haute-Somme (**2 100 €**).

Au total, ingénierie et frais de gestion inclus, le budget s'équilibre à environ **76 000 €**, le reste à charge étant nul pour le PETR.

DEBAT

Budget Principal

Equilibre du budget

P. CHEVAL rappelle que la Sous-Préfecture a été sollicitée pour saisir le Pôle Finances de Lyon afin d'envisager le non amortissement des dépenses de SCOT.

En effet, la projection des amortissements s'élève à environ 84 000 € en dépenses de fonctionnement (dont 60 000 € pour le SCOT) et 30 000 € en recettes de fonctionnement (dont 20 000 € pour le SCOT). Ces charges sont très lourdes pour une structure telle que le PETR d'autant que ce dernier n'a pas vocation à réaliser des investissements importants.
Par conséquent, s'il nous est possible de ne plus avoir à amortir le SCOT, le budget pourra s'équilibrer grâce au fonds de réserve. Dans le cas contraire, soit on annule des actions, soit on augmente les contributions.

Eric FRANCOIS confirme qu'il est prudent d'attendre la réponse des services de l'Etat. Il serait regrettable de devoir augmenter les contributions pour amortir.
Cependant, si nous sommes contraints de poursuivre les amortissements, il semble logique d'augmenter les contributions des EPCI. Chacun est conscient du travail réalisé au sein du PETR d'une part et de la charge financière plus importante qui incomberait directement aux EPCI si les actions, réflexions et l'ingénierie n'étaient pas mutualisées à l'échelle du PETR. L'augmentation s'explique.

Maryse FAGOT précise que les actions du PETR sont particulièrement bien perçues au niveau de la strate régionale. La qualité des actions et réflexions est reconnue. Nos communautés de communes n'ont pas les moyens dont peuvent disposer les communautés urbaines ou d'agglomération. Il est heureux d'avoir l'échelle de réflexion et de la mutualisation du PETR.

Fleurissement

JM. BLONDELLE tient à préciser que pour l'action « villes et villages fleuris », on peut constater une baisse annuelle des communes car certaines, primées au niveau régional, ne concourent plus au niveau « local ».

Budget annexe ADS

Pas de remarque particulière en dehors de la qualité reconnue du service d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Budget annexe Promotion du Tourisme

Les éléments du budget seront complétés par la taxe de séjour. Même si ce n'était pas le cas avant la reprise de la compétence par le PETR, il semblerait que ce dernier soit contraint d'enregistrer les recettes liées à la taxe de séjour pour les reverser ensuite à l'EPIC Office de Tourisme. Une réunion aura lieu début novembre avec la Trésorerie, le PETR et l'Office de Tourisme pour organiser le suivi comptable.

Budget annexe FISAC et revitalisation centres-bourgs

Ce budget annexe ne sera créé que si la candidature FISAC déposée par le PETR en janvier 2019 est retenue. Nous devrions obtenir la réponse d'ici fin 2019. Cependant, il était important de présenter les orientations budgétaires le cas échéant.

ANNEXE

LE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE

La structure des effectifs fin 2019 : 11 agents

REPARTITION PAR CATEGORIE

La catégorie A représente 55 % des effectifs.

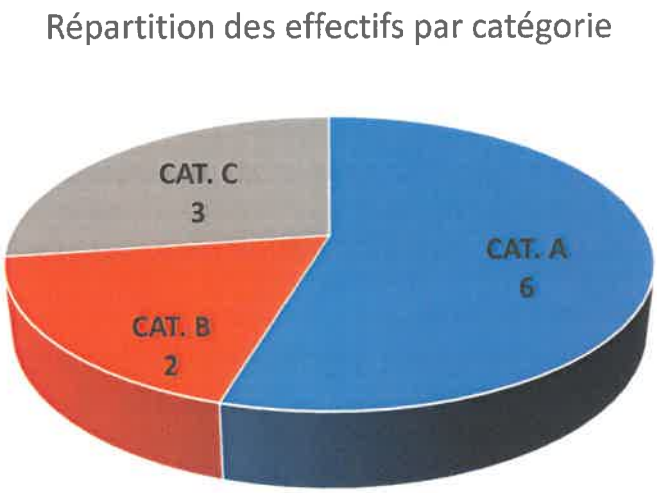

Catégorie A :

- 1 directeur.
- 5 chargés de mission : développement économique (2), animation LEADER Gal, urbanisme, et culture

Catégorie B :

- 1 responsable administrative et financière.
- 1 chargé de mission patrimoine

Catégorie C :

- 1 assistante administrative.
- 2 instructeurs ADS (budget annexe)

REPARTITION PAR STATUT

27 % des postes sont occupés par des titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 33 % en A, 67 % en B. Par ailleurs :

- La catégorie A compte 17 % de titulaires
- La catégorie B compte 100 % de titulaires
- La catégorie C compte 0 % de titulaires

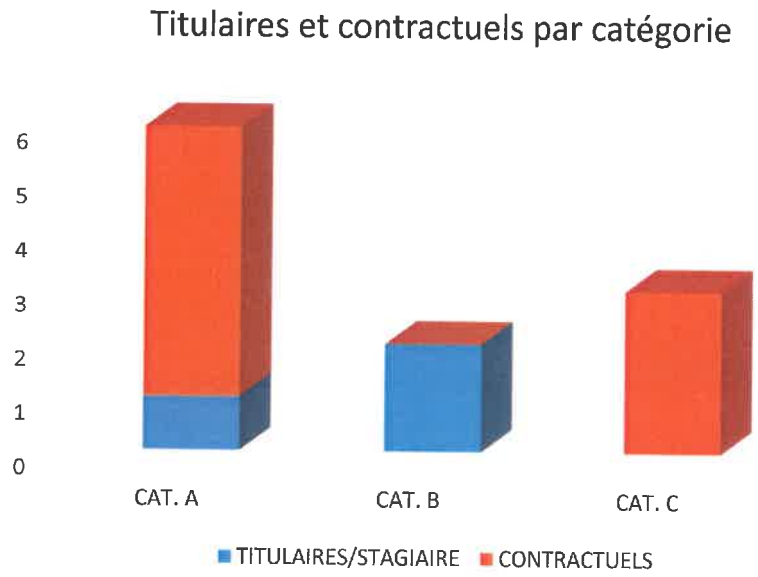

REPARTITION PAR SEXE

Les femmes représentent 64 % des effectifs.

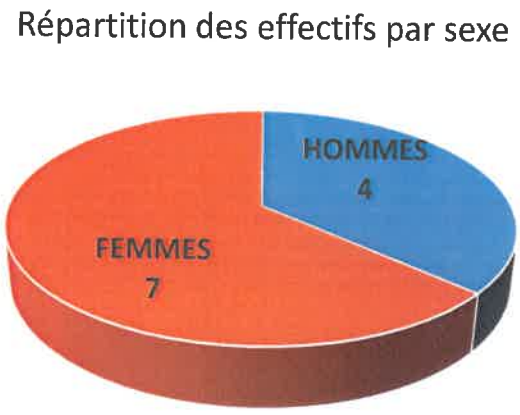

Le taux de contractuels est plus élevé chez les hommes. En effet, 100 % sont contractuels contre 43 % pour les femmes.

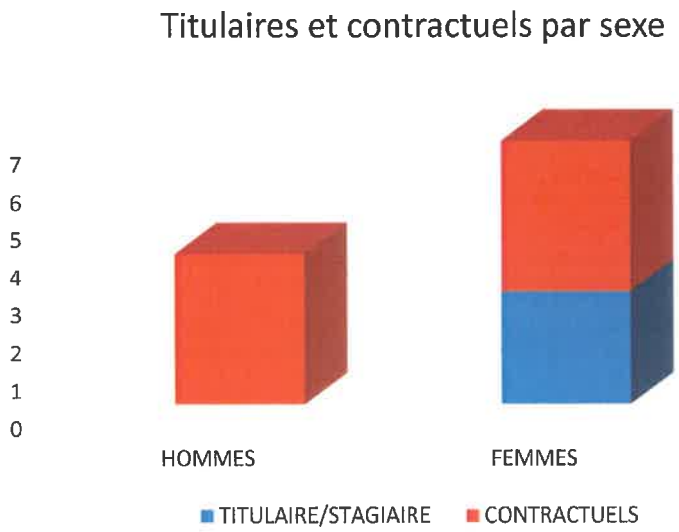

La durée effective du travail.

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures. Tous les agents sont à temps complet : 11 ETP.

Evolution prévisionnelle des effectifs

	2019	2020	2021
DIRECTION	1	1	1
GESTION	1	1	1
ADMINISTRATIF	1	1	1
ECONOMIE	2	2	2
CULTURE	2	3	3
URBANISME, DEV LOCAL	1	1	1
TOURISME/GAL	1	1	1
PCAET*	0	0.20	1
SANTE (1/2 temps) à compter de mai	0	0.5	0.5
ADS (budget annexe)	2	2	2
FISAC (budget annexe) à compter de mai si candidature retenue	0	1	1
	11.07	13.7	14.5

**En 2019 : 4 mois à 20 %. En 2020, 12 mois à 20 %. En 2021, 12 mois à 100 %.*

Dépenses prévisionnelles de personnel prévisionnelles / 2020

Les dépenses de personnel représentent environ 59 % du budget de fonctionnement (hors amortissement et avance au budget ADS) pour le budget principal et 80 % pour le budget annexe.

Le chapitre 012 est décliné comme suit :

	Budg Princ.	Budg. ADS	Budg.Fisac
Traitement	59.83%	68.46%	68.93%
Régime	7.77%	0.56%	0.00%
SFT	1.10%	0.05%	0.00%
Indemn. Comp. CSG	0.18%	0.00%	0.00%
Charges patronales	28.38%	29.07%	28.99%
Assurance	2.05%	0.95%	0.93%
Œuvres sociales	0.54%	0.74%	0.86%
Medecine	0.14%	0.18%	0.29%
	100.00%	100.00%	100.00%

Des chèques déjeuners sont par ailleurs prévus à raison de 6 € par agent par journée travaillée (50 % à la charge de l'agent, 50 % à la charge du PETR).